

jamais ressentir les moindres attaques. On peut écrire à l'Auteur en forme de consultation (les Lettres affranchies.) Il est nécessaire qu'il soit instruit 1°. De l'âge de la personne. 2°. Depuis quel tems elle en est attaquée. 3°. Si elles sont internes ou externes. 4°. Enfin si elles fluënt ou non. Plusieurs personnes ont crû jusques-ici que ce remède devoit être pris en forme de boisson; on les prie de se détromper : c'est une espèce d'onguent d'assez bonne odeur qui ne sert qu'à oindre le mal, sans causer que des douleurs fort légères. Ceux qui désireront être traités par l'Auteur même, peuvent se transporter chez lui, ils en recevront toute la satisfaction possible, jointe au soulagement qu'un remède si merveilleux opère en peu de jours, quoique néanmoins on peut le transporter dans les régions les plus éloignées, sans qu'il diminuë de sa vertu singulière.

Cet Avis a déjà paru en 1748. dans nos Mémoires de Juin, page 403, & d'Août pag. 100. Nous le répétons pour ceux qui n'en ont pas eu connoissance.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

FRANCE. I. Les affaires du Nord ne montrant pour le fonds, rien ou que très-peu de chose au-delà de ce qui en a été rapporté dans nos derniers Mémoires, il n'y a rien également qui se présente à ce sujet de la part de la Cour, autre que les assurances continuées du secours promis à la *Suede*, si cette Couronne venoit à être